

# Chap. III - Règlement Challenge PACA de Course d'Orientation à VTT

Règlement 2007, mis à jour le 13 février 2009

## ARTICLE III-1 :

Le challenge est un classement qui s'effectue sur les courses interclubs d'une saison (année civile),

## ARTICLE III-2 :

Le classement est réservé aux coureurs titulaires d'une licence annuelle compétition F.F.C.O.  
(Licences Raid exclues)

## ARTICLE III-3: Catégories PACA VTT

<b>Hommes : catégorie PACA</b>	Catég. FFCO	<b>Dames: catégorie PACA</b>	Catég. FFCO
H14- (14 ans et moins)	H14 H12 H10	D14- (14 ans et moins)	D14 D12 D10
H16-18 (15 – 18 ans)	H16 H18	D16-18 (15 – 18 ans)	D16 D18
H20-35 (19 à 39 ans)	H20 H21 H35	D20-35 (19 à 39 ans)	D20 D21 D35
H40-45 (40 à 49 ans)	H40 H45	D35-40 (40 à 49 ans)	D40 D45
H50-55 (50 à 59 ans)	H50 H55	D45-50 (50 à 59 ans)	D50 D55
H60+ (60 ans et plus)	H60 H65 H70	D60+ (60 ans et plus)	D60 D65 D70

(âge au 31 déc. de l'année en cours)

## ARTICLE III-4 : Circuits et temps de course

L'organisateur d'une course inscrite au challenge devra proposer aux coureurs les 4 circuits suivants :

Circuits	Niveau technique	Catégories PACA	Nom catégorie	Tps du premier	Distance indicative
<b>A</b>		H20-35	H Senior	<b>105'</b>	30 km
<b>B</b>		H16-18, H40-45 D20-35	H Junior-Cadet , HVétérant 1 D Senior	<b>90'</b>	18 km
<b>C</b>		H50-55 D16-18, D40-45	H Vétérant 2 D Junior-Cadettes , D Vétérant 1	<b>75'</b>	12 km
<b>D</b>		H14- , H60+ D14-, D50-55, D60+	H Minimes , H Vétérant 3 D Minimes , D Vétérant 2, D Vétérant 3	<b>60'</b>	6 km

Ces distances sont évaluées pour le **meilleur itinéraire** et tiennent compte de la dénivelée dans la proportion de 10 fois la dénivelée positive de la distance ;

Ex: Circuit A .... longueur meilleur itinéraire 28 Km , dénivelée 180 m.  
---> longueur équivalente = 28 + (10 x 0,180) = 29,8 Km

## ARTICLE III-5 :

**Le classement individuel** est fait aux points selon la formule suivante : (temps du 1<sup>er</sup> du circuit / temps du coureur) x 100, ce qui donne 100 points pour le 1<sup>er</sup> et pour les suivants un nombre de points inversement proportionnel à leur écart avec le premier.

Tout participant déclassé (abandon, pm) marque 10 points.

**Dans le classement final seul seront pris en compte les meilleurs résultats** , au prorata du nombre de courses organisées dans la saison. On retiendra le nombre de résultats suivant :

$$R = (\text{nombre total de course} / 2) + 1, \text{ arrondi au nombre entier supérieur}$$

Exemple :

8 courses organisées 5 résultats pris en compte

9 courses organisées 6 " "

10 courses organisées 6 " "

### **ARTICLE III-6 :**

Pour marquer des points le coureur doit être licencié au plus tard le jour de la compétition. Il ne peut obtenir de points rétroactivement, pour des courses effectuées avant qu'il ne soit licencié.

### **ARTICLE III-7 :**

Tout coureur d'une catégorie donnée peut choisir, pour chaque course, un circuit autre que celui de sa catégorie ; un système de coefficients s'applique alors aux points marqués suivant le circuit effectué.

Circuit normal pour la catégorie	Circuit réalisé			
	A	B	C	D
A	1	0,8	0,6	
B	1,2	1	0,8	
C		1,2	1	0,8
D			1,2	1

### **ARTICLE III-8 : Classement par Club**

Chaque course donnera lieu à un total club qui sera l'addition des points marqués par les coureurs du club.

### **ARTICLE III-9 : Règles de Course**

- Le port du casque est obligatoire pour prendre le départ d'une course.
- Le système de contrôle doit rester solidaire du vélo et le coureur doit pouvoir poinçonner les postes sans descendre du vélo.

### **ARTICLE III-10 : Arbitre**

Sur chaque course, la Ligue concernée désigne un arbitre

Il a la charge d'examiner les réclamations (formulées par écrit), de décider de leur bien fondé et éventuellement de décider l'annulation de tout ou partie d'un circuit. Dans le cas d'une faute imputable à l'organisateur, il peut être attribué aux coureurs des points organisateurs.

Les décisions de reclassement doivent impérativement être prises par l'arbitre et non par l'organisateur.

### **ARTICLE III-11 : Règlement de la finale**

La finale du challenge sera organisée en fin de saison. Elle sera courue sous la forme habituelle, avec **une majoration de 1,5** des points marqués.

### **ARTICLE III-12 : Points organisateurs**

Principe : Doublement des points marqués à la meilleure course

Le calcul de la meilleure course ne prend pas en compte la majoration de 1,5 pour les points marqués lors de la finale :

- pour les organisateurs des manches autres que la finale, on prend comme meilleure course le score obtenu en appliquant la formule de l'art. III-5 pour toutes les manches auquel le coureur a participé.
- pour les organisateurs de la finale on applique la majoration de 1,5 à leur meilleur score.

Un coureur ne pourra recevoir qu'une fois dans la saison des points organisateurs.

Le club organisateur doit fournir la liste de l'équipe organisatrice au gestionnaire des classements avec les résultats de la course. Cette liste est limitée à **7 personnes**.